



PROGRAMME DE FORMATION

Recyclage SSIAP 3 (R SSIAP 3)

Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Sur votre site • Dans notre centre 	Type de formation	Présentiel
Public	<ul style="list-style-type: none"> • 2 personnes minimum • 15 personnes maximum 	Durée totale indicative	21 heures
Délai d'accès et modalités	1 jour sous réserve de fournir le pré requis ci-dessous et les documents administratifs nécessaires à l'inscription	Qualification du dispensateur de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Formateur titulaire du SSIAP 3 • Formateur titulaire de l'AP2 ou PRV2 • Avocat
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un diplôme SSIAP 3 en cours de validité ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 • Etre titulaire d'une qualification de secourisme en cours de validité • Pouvoir justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef de service durant les trente-six derniers mois 		
Objectif	Maintenir ses connaissances et ses compétences en tant que chef de service de sécurité incendie		

MOYENS TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Salle de formation permettant d'accueillir le nombre de stagiaires • Ordinateur / Vidéoprojecteur (fourni par nos soins) • Arrêté SSIAP (fournis par nos soins)

SEQUENCES	SAVOIRS	DUREE
1^{ère} partie : Recyclage du chef de service de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Séquence 1 : Réglementation • Séquence 2 : Notions de droits civil et pénal • Séquence 3 : Fonction maintenance • Séquence 4 : Etude de cas • Séquence 5 : Accessibilité des personnes handicapées • Séquence 6 : Analyse des risques • Séquence 7 : Moyens de secours 	21h00



PROGRAMME DE FORMATION

Recyclage SSIAP 3 (R SSIAP 3)

1^{ère} PARTIE : RECYCLAGE DU CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE	21h00
---	--------------

SEQUENCE 1	REGLEMENTATION	04h00
Thème	Evolution des textes réglementaires	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales) • Règlement de sécurité dans les IGH • Rappel des textes sur les moyens de secours • Rappel sur le code du travail • Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP • Connaissance de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié 	04h00
Matériels et documentation recommandés	<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'urbanisme (les différentes sections) • Code de la construction et de l'habitation (les différentes sections, chapitre protection contre l'incendie et la panique dans les ERP et IGH) • Code du travail (chapitre incendie) • Code de l'environnement • Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, particulières et spéciales) • Règlement de sécurité dans les IGH 	

SEQUENCE 2	NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL	02h00
Thème	Les codes civil et pénal	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • La délégation de pouvoir et la délégation de signature • La responsabilité civile et responsabilité pénale • Le délit de mise en danger de la vie d'autrui 	02h00
Remarque	Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique	

SEQUENCE 3	FONCTION MAINTENANCE	02h00
Thème	Les contrats de maintenance des installations de sécurité	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Contextes d'obligations réglementaires • Aspects juridiques : <ul style="list-style-type: none"> * Les contrats avec obligation de moyens * Les contrats avec obligation de résultat • Différents types de contrats : <ul style="list-style-type: none"> * Le contrat de types « prédictifs » * Le contrat de types « préventifs » * Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs » • Normalisation 	01h30
Application	Analyse critique et retours d'expérience	00h30



PROGRAMME DE FORMATION

Recyclage SSIAP 3 (R SSIAP 3)

SEQUENCE 4	ETUDE DE CAS	03h00
Thème	Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la méthode • Lecture de plan 	01h00
Matériels et documentation recommandés	<ul style="list-style-type: none"> • Les règlements de sécurité • Plans 	
Application	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une notice technique de sécurité • Correction de l'exercice 	02h00

SEQUENCE 5	L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	02h00
Thème	Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 Janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions réglementaires • Les commissions accessibilité • Les exigences réglementaires générales • Les exigences dimensionnelles et qualitatives • Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) • Visite, réception par commission d'accessibilité 	01h00
Matériels et documentation recommandés	Réglementation sur l'accessibilité	
Application	Analyse critique et retours d'expérience	01h00

SEQUENCE 6	ANALYSE DES RISQUES	04h00
Thème	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendie et d'accidents corporels • Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux 	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) • Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) • Le plan de prévention (rappel) • Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel) 	02h00
Matériels et documentation recommandés	<ul style="list-style-type: none"> • Textes réglementaires (article R123-43) • Décret du 20 Février 1992 relatif au plan de prévention • Décret du 05 Novembre 2001 relatif au document unique • Arrêté du 22 Août 2002 relatif au Document Technique Amiante • Modèle de plan directeur, compte rendu de chantier, ... 	
Application	Étude d'un cas pratique	02h00
Remarque	Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un coordonnateur Sécurité Protection Santé ou par un responsable de service sécurité en entreprise et justifiant d'une expérience minimale de 5 ans dans les domaines souhaités	



PROGRAMME DE FORMATION

Recyclage SSIAP 3 (R SSIAP 3)

SEQUENCE 7	MOYENS DE SECOURS	02h00
Thème	Evolution des textes réglementaires	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications) • Moyens d'alerte des secours • Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours • Connaître et savoir exploiter un SSI 	02h00
Matériels et documentation recommandés	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents textes applicables • SSI de catégorie A 	

METHODE PEDAGOGIQUE

- Cours théoriques avec support audiovisuel
- Vidéos
- Mises en situation (étude de plan) avec évaluations intermédiaires
- Mise en pratique sur bac à feu écologique ou système LION
- QCM intermédiaires

SUIVI ADMINISTRATIF

- Le suivi de l'exécution de l'action est réalisée par :
- une feuille d'émargement (dont une copie est envoyée au client à la facturation)
 - une attestation de présence (envoyée au client à la facturation)

EVALUATION

- La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage
- Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau

SANCTION DE LA FORMATION

- La sanction de l'action est réalisée par :
- une attestation de fin de formation (remise aux stagiaires contre signature)

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Formation soumise à aptitude médicale conformément à l'arrêté SSIAP du 2 Mai 2005 modifié
- Pour tout aménagement, contacter Stéphanie HUET au 0681614773 ou stephanie.huet@sed-formation.fr

SUITE DE PARCOURS

L'obtention du recyclage SSIAP 3 permet l'accès, sous certaines conditions, à la formation AP 2 conformément à l'arrêté du 8 Mars 2007

Code RS	RS5643 du 01/01/2022	Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Inter entreprise : voir sur le site internet ou nous consulter sur accueil@sed-formation.fr • Intra entreprises : nous consulter sur accueil@sed-formation.fr • Inscriptions via le CPF se rendre sur : www.moncompteformation.gouv.fr
----------------	----------------------	--------------	--